Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2020

Concernant le compte-rendu du dernier Conseil Municipal, Jean Paul BOURRAT rappelle que la commune possède une part sur l'usine de production d'eau assurée par le SYPROFORS. Cela devrait figurer sur le compte rendu.

1-Tarifs cimetière

3 concessions sont pourvues de murets en pourtour.
Le Conseil Municipal ayant déjà délibéré sur le prix des concessions le 29/10/2019, il convient aujourd'hui de différencier ces concessions et d'en majorer le montant.
Il est approuvé à l'unanimité une majoration de 200 € pour les emplacements pourvus de murets et ceux pourvus de caveau.

2 – Compte administratif et compte de gestion

S'agissant de la dernière réunion du Conseil Municipal de la mandature, celui-ci est amené à valider le compte de gestion et le compte administratif 2019.

Excédent de fonctionnement

Recettes : 1 247 008,08 € + Report 2018 95 595,54 € – Dépenses 1 040434,10 € =

302 169,52 € d'excédent

Excédent d'investissement

Recette : 976 581,62 € – (Dépenses 894 903,22 € + report Dépenses 2018 74 066,88 €) =

7 611,52 € d'excédent

Le compte administratif faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 302 169,52 €, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves R 1 068 en investissement 37 549 €
- Report en fonctionnement R 002 264 620,52 €

Affectation décidée à l'unanimité.

3 – Groupement d'achat d'électricité

Depuis 2006, la commune adhère au groupement d'achat d'électricité et de gaz. La nouvelle convention d'adhésion est élargie à toutes les énergies (granulés bois, propane …).
S'il est nécessaire de recueillir les deux tiers des signatures des adhérents pour pouvoir lancer les nouveaux marchés, cela est sans incidence financière sur la contribution annuelle de la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

4 – Convention SIMA COISE

Sur la commune, les travaux d'entretien des sentiers sont réalisés par le SIMA COISE.

Pour 2020, il s'agit d'une double convention.

1ère convention : reconfiguration du ruisseau des Cales. Travaux réalisés par l'entreprise MOULIN et le SIMA COISE pour 10 533 € TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

2ème convention : entretien du chemin des Chênes et autres sentiers (accord de principe et nombre de journées à finaliser avec le SIMA COISE). Le coût d'intervention s'élève à 600 € quelque soit le nombre de personnes.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

6 - Marchés Maison RAGEY

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 décembre 2019 N° 2 concernant l'appel d'offres lancé pour les travaux de réhabilitation de la Maison Ragey.
Après re consultation pour certains lots et renégociation pour d'autres, la commission d'appel d'offres réunie à nouveau ce jour, propose de retenir les entreprises suivantes.
La commission note une erreur sur le lot 7 (erreur de calcul) et précise que le montant du marché s'élève à 62 497 .21 € et non 63 737.21 €.

Le récapitulatif des marchés serait le suivant :

Lot	Intitulé	Entreprises retenues	Montant HT
1	Déconstruction maçonnerie	SIVILOTTI	129 245,76 €
2	Charpente couverture zinguerie	REYNAUD	23 635,62 €
3	Façades	FERNANDEZ FACADES	31 765,60 €
4	Menuiseries ext alu	B ALU	32 000,00 €
5	SERRURERIE	MICHOLET	29 617,66 €
6	Menuiseries intérieures	Menuiserie du Forez	23 799,30 €
7	Plâtrerie peinture	AM PLAQUISTE	62 497,21 €
8	CARRELAGE FAIENCES	MURAT	15 003,78 €
9	SOLS MINCES	APM 42	4 926,00 €
10	ELECTRICITE CHAUFFAGE	NOALLY	35 929,50 €
11	PLOMBERIE SANITAIRES	SMT	61 452,00 €
12	DESAMIANTAGE	ARNAUD DEMOLITION	6 350,00 €
			456 222,43 €

Le Conseil Municipal approuve ces marchés à l'unanimité et autorise Mr le Maire à les signer

Infos :

En raison des élections municipales la cérémonie de la FNACA se déroulera le 19 mars 2020.

Boulangerie : suite à la liquidation judiciaire, Cité Nouvelle a récupéré les clés et remet le local à la location. Deux repreneurs potentiels vont être reçus rapidement.

Elections Municipales

Les tours de garde se feront sur des tranches horaires d'une 1 H 30.

Fin de séance.